

PROCEDURE DE CANDIDATURE EN 5^{ème} ANNEE DANS LE RESEAU DES IEP DE PROVINCE départs en 2016/2017

Cette procédure concerne les étudiants inscrits à l'IEP de Strasbourg en 4^{ème} année en 2015/2016

Selon la convention de mutualisation, un étudiant de 4^{ème} année peut demander à effectuer sa cinquième année dans l'IEP de son choix, hors IEP de Paris.

La liste des 5^è années ouvertes à la mutualisation figure sur le site internet de l'IEP de Strasbourg.

A l'issue de l'année de mutualisation et sous condition de réussite, l'étudiant se verra remettre le master grade de l'IEP de Strasbourg, conformément aux dispositions du décret du 5 septembre 2005.

L'étudiant est autorisé à déposer un dossier par IEP dans la limite de trois dossiers au total.

Procédure :

Voici la procédure à suivre pour une candidature en cinquième année en 2016/2017 :

1. Les étudiants téléchargent le dossier de candidature sur le site internet de l'IEP de Strasbourg.
2. Le dossier dûment rempli et les pièces demandées doivent être envoyés ou déposés à Mme Charlotte BERARD au bureau de la scolarité (bureau 405)

Pour le jeudi 24 mars 2016

3. Les demandes seront examinées par l'équipe de Direction de l'IEP. Les dossiers ayant reçu un avis favorable seront envoyés par l'IEP de Strasbourg aux IEP demandés. Comme le prévoit la convention de mutualisation des 5^{èmes} années d'IEP, une candidature vers un autre IEP ne peut être validée que s'il n'existe pas de formation équivalente à l'IEP de Strasbourg.
4. Les candidatures sont examinées dans les IEP selon les procédures en vigueur. L'IEP d'accueil pourra vous demander de procéder à une candidature électronique, de fournir des pièces justificatives supplémentaires ou des droits de dossier.

Rappels :

L'admission en cinquième année dans l'un des IEP du réseau n'est pas de droit.

Si un étudiant fait acte de candidature « en candidat libre » (hors processus de mutualisation) il perd alors, en cas d'admission, le bénéfice de son diplôme d'IEP, grade master et se verra remettre uniquement une attestation indiquant qu'il a validé 240 ects.

Contact: Mme Charlotte BERARD, gestionnaire de scolarité de la 5^{ème} année, bureau 405
cberard@unistra.fr Bureau 405 ouvert les après-midi de 13h30 à 17h sauf le mercredi après-midi